



Guide de navigation sécuritaire pour la baie Burrard

Ici, dans le port le plus achalandé du Canada, il y a des règles de circulation maritime à suivre et des dangers à surveiller. Connaissez les règles de la navigation pour les voies navigables du Canada afin de vous protéger et de protéger les autres.

Premier goulet

Canal étroit, courants forts

Faites preuve de prudence lorsque vous traversez ce goulet. Restez à droite du canal.

Restrictions de pêche

Aucune pêche au crabe ou autre pêche n'est autorisée dans la zone hachurée sur la carte. N'entrez pas la voie de navigation.

Zone de limitation de la vitesse

15 nœuds maximum dans ce passage.

Coal Harbour

Vitesse maximale de 5 nœuds

Transitez lentement et de façon prévisible. Ne faites pas de vagues lorsque vous croisez des hydravions amarrés.

Zone d'amerrissage des hydravions à flotteurs

Restez à l'écart de la zone d'activité. Surveillez l'horizon pour voir si des hydravions vont amerrir et restez à l'écart des zones d'amerrissage prévues.

Zone de sécurité du terminal de croisière

Restez à l'écart de la Place du Canada, à au moins 50 mètres.

Évitez les comportements imprévisibles

Défense de flâner.

Légende



Zone portuaire occupée
Pas d'ancrage, de pêche au crabe, d'autre pêche, de bateaux à voile, d'avions, de pagayage, de motomarine ou de ski nautique (à l'exception des usages actuels de Coal Harbour par les locataires).

Voie de navigation des traversiers SeaBus



Zone de sécurité de la Place du Canada
Gardez une distance d'au moins 50 mètres.

Voie de navigation de transit en haute mer
Restez à droite du canal, ne traversez pas le canal devant les navires de haute mer.

Zone de vitesse à 5 nœuds

Zone de vitesse à 10 nœuds

Zone de vitesse à 15 nœuds

Zone d'exploitation des avions
Tenez-vous à l'écart

Zone de mouillages commerciaux
N'est pas destinée à un usage récréatif

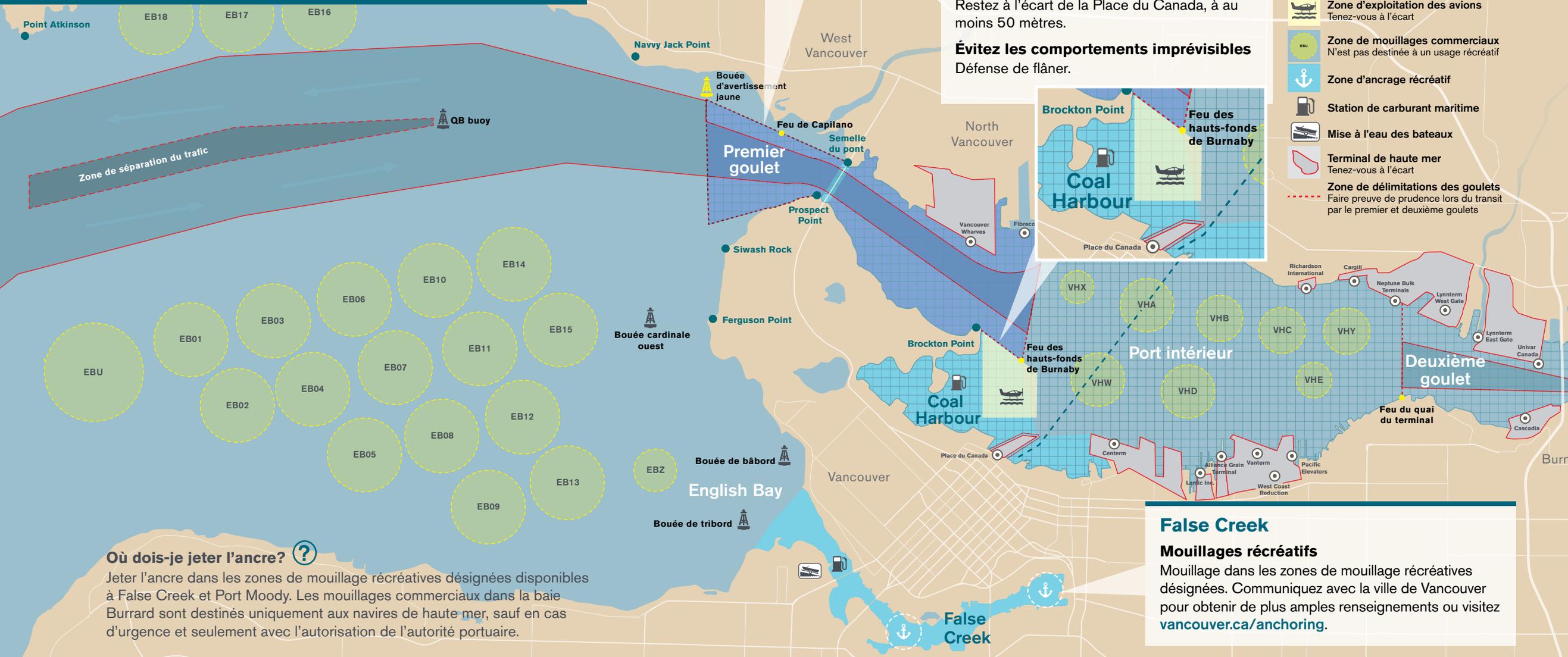
Zone d'ancrage récréatif

Station de carburant maritime

Mise à l'eau des bateaux

Terminal de haute mer
Tenez-vous à l'écart

Zone de délimitations des goulets
Faire preuve de prudence lors du transit par le premier et deuxième goulets



Où dois-je jeter l'ancre? ?

Jeter l'ancre dans les zones de mouillage récréatives désignées disponibles à False Creek et Port Moody. Les mouillages commerciaux dans la baie Burrard sont destinés uniquement aux navires de haute mer, sauf en cas d'urgence et seulement avec l'autorisation de l'autorité portuaire.

False Creek

Mouillages récréatifs

Mouillage dans les zones de mouillage récréatives désignées. Communiquez avec la ville de Vancouver pour obtenir de plus amples renseignements ou visitez vancouver.ca/anchoring.

Navigation sécuritaire dans la baie Burrard

Gardez votre bateau en bon état de fonctionnement—des gilets de sauvetage, des radios et des feux de navigation sont requis. Il est interdit d'utiliser un bateau avec les facultés affaiblies. Les agents de patrouille portuaire, ainsi que les agences partenaires, effectuent des inspections de routine des navires. Les navires qui ne respectent pas les règles locales peuvent recevoir une contravention ou être retirés de la circulation aux frais du propriétaire. Apprenez-en davantage sur les exigences en matière de navigation sur le site www.tc.gc.ca/boatingsafety.

Apprenez-en davantage sur les pratiques de navigation dans le Guide d'information sur le port de Vancouver à l'adresse portvancouver.com/safeboating.

Contacts clés

Centre d'exploitation des services port

Téléphone : 604 665-9086

Trafic de Victoria

Téléphone : 250 363-6611
Cellulaire : *16 / VHF: 12

Marine emergencies

Téléphone : 911
Cellulaire : *16 / VHF: 16



Deuxième goulet

Canal étroit, courants forts et trafic important de navires commerciaux

Soyez extrêmement prudent lorsque vous traversez ce goulet. Restez à droite du canal.

Restrictions de pêche

Pas de pêche au crabe ou d'autres types de pêche dans le goulet. N'entravez pas la route de transport en mer profonde.

Où dois-je jeter l'ancre? ?

Les mouillages à la baie Burrard sont destinés aux navires de haute mer seulement, sauf en cas d'urgence et seulement avec l'autorisation de l'autorité portuaire. Les postes de mouillage récréatif sont disponibles à False Creek et Port Moody.

Parc marin Barnet

Restrictions de pêche

Pas de pêche au crabe ou d'autres types de pêche dans la voie de circulation. N'entravez pas les navires.

Port Moody

Mouillages récréatifs

Mouillage dans la zone de mouillage récréatif désignée. Communiquez avec la ville de Port Moody pour obtenir de plus amples renseignements ou visitez portmoody.ca/harbour.

Où dois-je rejeter les eaux usées? ?

Utilisez les stations de pompage ou des services d'élimination pour les eaux grises et noires. Aucun rejet d'eaux usées n'est autorisé dans un rayon de trois (3) milles marins de la rive.

Pratiques de navigation sécuritaires

Planifier

Vérifiez les conditions actuelles

L'eau est toujours en mouvement et en évolution. Vérifiez la météo, les marées, les courants et les niveaux d'eau avant de sortir.

Consultez les publications officielles

Pour prévenir les incidents, consultez les tableaux nautiques pour connaître les profondeurs environnantes et notre Guide d'informations portuaires pour les procédures de transit sous les ponts.

Regarder

Faites attention aux grands navires

Les grands navires de haute mer ont une visibilité limitée—ne présumez pas qu'ils peuvent vous voir.

Ne traversez jamais entre un bateau-remorqueur et l'élément remorqué

Les câbles de remorquage sont souvent submergés et non visibles.

Écouter

Soyez attentifs aux bruits des hydravions

Les hydravions qui amerrissent ou qui décollent ont besoin d'espace.

Restez à l'écoute des canaux radio appropriés

Restez à l'écoute des canaux VHF 12 et VHF 16.

Répondez aux signaux des autres navire

Cinq coups de sifflet courts et rapides ou plus provenant d'un navire signifie "Danger! Restez à l'écart".

Agir

Soyez prêt à vous écarter du chemin

Les grands navires de haute mer et les remorqueurs ne peuvent pas se déplacer rapidement, surtout dans les canaux étroits. Restez à droite du canal et n'entravez pas leur passage.

Signalez les incidents

Communiquez avec notre Centre des opérations portuaires au 604 665-9086. En cas d'urgence, composez le 911.